

Envoi : 21/03/2017
Réception par le Préfet : 21/03/2017
Publication : 24/03/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**POLITIQUE DE L'ACTION TRANSFRONTALIERE
EUROPEENNE, INTERNATIONALE
ET DE LA PROMOTION DU BILINGUISME**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la coopération décentralisée,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme en date du vendredi 16 septembre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Inscrit au titre du Budget Primitif 2017 :

- ❖ pour la politique départementale en faveur de l'action transfrontalière, européenne et internationale (Politique F01) :

- en dépenses : en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 261 619 € et un crédit de paiement de 344 525 €
 - en recettes : en fonctionnement, une recette de 169 046 €
- ❖ pour la politique départementale en faveur de la promotion du bilinguisme (Politique E05) :
- en dépenses :
 - en fonctionnement, une autorisation d'engagement de 600 000 € et un crédit de paiement de 1 737 000 €
 - en investissement : une autorisation de programme de 20 000 € et un crédit de paiement de 15 485 €.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité